



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2019-077

PUBLIÉ LE 15 MAI 2019

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2019-05-15-001 - Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2019-015 portant modification de la composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) (1 page)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2019-05-15-001

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2019-015 portant
modification de la composition de la commission
administrative et technique des services d'incendie et de
secours (CATSIS)



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PRÉFECTURE
Direction des ressources humaines et du budget
Bureau de l'organisation administrative
Références : BOA/AF (CATSIS)

Anney, le 15 MAI 2019

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ N° PREF/DRHB/BOA/2019-015

portant modification de la composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R 1424-15 ;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté n° 2014-177-0025 du 26 juin 2014 portant composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;
- VU la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'infirmière hors classe Christelle VAUTEY-SIBADE à compter du 15 mai 2019 ;
- SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'article 2, paragraphe 1), de l'arrêté n° 2014-177-0025 du 26 juin 2014 portant composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) est modifié comme suit à compter du 15 mai 2019 :

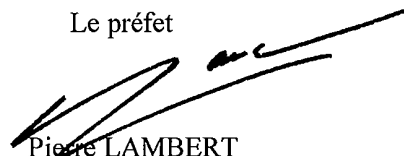
1) Collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Fabien BLANC Direction départementale	Néant
Xavier LALLEMENT Centre de secours principal d'Épagny	Néant

Le reste de l'article est sans changement.

ARTICLE 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et au siège du service départemental d'incendie et de secours et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Pierre LAMBERT

Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone: 0450336000 fax:0450529005
www.haute-savoie.gouv.fr